

Troubles du langage écrit

Accueillir et accompagner les élèves au collège et au lycée



A I N

Groupe Handiscol
"Troubles du langage"

SOMMAIRE

SCOLARISATION DES ÉLÈVES A BESOIN ÉDUCATIFS PARTICULIERS

Orientations départementales	p 3
1. Textes de références	p 4
1.1. Mise en œuvre d'un plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral ou écrit	
1.2. Loi n° 2005-380 du 23-04-2005 art. 27 Journal Officiel du 24 avril 2005	
1.3. Préparation de la rentrée scolaire 2005 dans les collèges et lycées Circulaire n° 2005-067 du 15-04-2005	
1.4. Préparation de la rentrée scolaire 2006 Circulaire n° 2006-051 du 27-03-2006	
2. Trouble du langage oral et écrit : de quoi parle-t-on ?	p 7
2.1. Trouble spécifique du langage oral	
2.2. Trouble spécifique du langage écrit	
3. Signes d'alerte	p 8
4. Le protocole de signalement	p 9
5. Les acteurs et les partenaires : quel est le rôle de chacun ?	p 10
5.1. Le rôle de l'élève	
5.2. Le rôle des parents	
5.3. Le rôle de l'équipe de direction	
5.4. Le rôle de l'équipe médicale (voir fiche en annexe)	
5.5. Le rôle de l'orthophoniste (voir fiche en annexe)	
5.6. Le rôle du Conseiller d'Orientation Psychologue	
5.7. Le rôle de l'équipe enseignante	
5.8. Le rôle de l'Auxiliaire de Vie Scolaire (témoignage : voir fiche en annexe)	
6. Comment faciliter le travail de l'élève porteur de troubles sévères du langage écrit ?	p 12
6.1. Généralités	
6.2. Propositions d'aménagements pédagogiques	
7. Bibliographie	p 13
8. Liste des personnes ayant participé à l'élaboration de cette brochure	p 14
9. Annexes	p 15
<ul style="list-style-type: none">• Fiches professeurs (aménagements pédagogiques possibles)• Fiche médicale récapitulative• Fiche « synthèse » du bilan orthophonique• Fiche de liaison entre l'orthophoniste et l'établissement• Témoignage d'une Auxiliaire de Vie Scolaire• Projets de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers	

SCOLARISATION DES ÉLÈVES A BESOIN ÉDUCATIFS PARTICULIERS

La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers constitue l'une des priorités de l'École. Dans le milieu scolaire ordinaire il nous revient de rechercher des réponses aux particularités de chaque situation.

En référence à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, à la loi 2005-380 du 23 avril 2005, d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, le droit à la scolarisation en milieu ordinaire est affirmé.

L'inscription de chaque élève s'effectue dans l'école ou l'établissement ordinaire le plus proche de son domicile qui constitue son établissement de référence. En fonction de besoins spécifiques, et dans le cadre réglementaire défini par les textes d'application des lois précitées, l'inscription temporaire dans une autre école pour bénéficier d'un dispositif adapté (CLIS, ULIS) ou dans un établissement sanitaire ou médico-éducatif peut être envisagée avec l'accord des parents ou du représentant légal.

Des parcours individuels, adaptés et évolutifs, répondront avec souplesse et réactivité aux difficultés et besoins repérés pour les élèves accueillis individuellement ou dans les dispositifs collectifs. Ils sont la traduction **de projets d'accompagnement de la scolarisation ou de projets personnalisés de scolarisation** qui, associant tous les partenaires, parents, enseignants, médecin, services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), intervenants extérieurs, garantissent la cohérence des actions ainsi que la pertinence des modalités mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Chaque projet sera envisagé en ajustant l'accompagnement au plus proche de la réalité des besoins de l'élève. C'est la situation particulière qui doit nous interroger sur la nature des réponses envisagées. Celles-ci doivent permettre de proposer, si nécessaire, un environnement matériel et humain adapté (aides pédagogiques diverses, aides spécialisées, auxiliaire de vie scolaire, matériel adapté) contribuant à sa réussite et son épanouissement.

Dans cette perspective, les classes d'intégration scolaire (CLIS) dans le 1er degré et les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans le second degré s'organiseront progressivement en dispositifs. L'élève, inscrit à l'école ou dans un établissement scolaire, appartient à une classe ordinaire de référence. En fonction de son projet, il pourra être, à certains moments, regroupé avec d'autres élèves, pour bénéficier de l'apport spécifique d'un enseignant spécialisé, ce dernier étant également personne ressource auprès de l'équipe pédagogique. Les dispositifs doivent se diversifier pour permettre aux élèves actuellement inscrits en établissement spécialisé de tirer profit, même partiellement, de l'accueil en milieu ordinaire. Les moyens enseignants mis à disposition des établissements spécialisés contribueront à faciliter et améliorer cet accueil pour une scolarisation réussie.

L'idée d'intégration fait ainsi progressivement place à une logique d'accueil pour une scolarisation de qualité. Accueillir, c'est inscrire l'enfant, c'est aussi lui apporter les réponses adaptées aux difficultés et aux besoins du moment afin qu'il puisse réussir sa scolarisation.

La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers concerne tous les adultes de l'école. Chaque partenaire doit mettre en œuvre ses compétences au service des élèves. Il est, en conséquence, indispensable d'inscrire ce sujet transversal dans toutes les actions de formation continue. Des actions spécifiques seront envisagées pour les personnels spécialisés. Certaines d'entre elles associeront les différents personnels dans des actions communes. Une certification maximale des maîtres spécialisés sera recherchée dans un délai de trois ans.

La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers concerne tous les élèves de l'école. Chacun d'eux pourra apporter sa contribution à la réussite de l'accueil de ses camarades. Chacun d'eux saura tirer profit sur le plan personnel, des relations nouvelles de travail et de loisirs qui se seront installées dans le milieu scolaire.

Les valeurs fondamentales de l'École sont au cœur de l'action éducatrice.

1. LES TEXTES DE REFERENCE

1.1 Mise en œuvre d'un plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral ou écrit (Circulaire n° 2002-024 du 31-01-2002)

La maîtrise de la langue orale et écrite constitue l'enjeu central de toute scolarité et, au-delà, un élément essentiel de l'exercice de la citoyenneté. Le développement de compétences langagières et linguistiques est un facteur déterminant dans l'élaboration des processus de communication et de conceptualisation. Il fait, à ce titre, l'objet d'une attention particulière de la part des parents, ainsi que des professionnels, enseignants en particulier, concernés par l'éducation du jeune enfant. En effet, toute difficulté persistante présentée par un élève en ce domaine est susceptible d'induire des conséquences dommageables sur son développement personnel et scolaire. C'est la raison pour laquelle, dès l'école maternelle, la manifestation de difficultés requiert la vigilance et un ajustement de l'action pédagogique.

Pour certains enfants cependant, cette action conduite dans le cours normal des activités de la classe ou de l'école, s'avère insuffisante ou inefficace. *Lorsque l'ensemble des signes d'alerte manifestés par un élève laisse à penser que les difficultés qu'il rencontre peuvent être en rapport avec des troubles spécifiques du langage oral ou écrit, il est indispensable de mobiliser les compétences d'une équipe pluridisciplinaire capable d'approfondir les examens et d'établir, dans les meilleurs délais, un diagnostic fiable. Les enfants porteurs de tels troubles nécessitent en effet une prise en charge précoce et durable, parfois tout au long de leur scolarité.*

Définition des troubles spécifiques du langage oral et écrit

Les troubles spécifiques du langage oral et écrit (dysphasies, dyslexies) qui font l'objet de cette circulaire sont à situer dans l'ensemble plus vaste des troubles spécifiques des apprentissages qui comportent aussi les dyscalculies (troubles des fonctions logico-mathématiques), les dyspraxies (troubles de l'acquisition de la coordination) et les troubles attentionnels avec ou sans hyperactivité.

On estime à environ 4 à 6 % les enfants d'une classe d'âge, concernés par ces troubles pris dans leur ensemble, dont moins de 1 % présentent une déficience sévère.

Leur originalité tient à ce que ceux-ci ne peuvent être mis en rapport direct avec des anomalies neurologiques ou des anomalies anatomiques de l'organe phonatoire, pas plus qu'avec une déficience auditive grave, un retard mental ou un trouble sévère du comportement et de la communication. Ces troubles sont considérés comme primaires, c'est-à-dire que leur origine est supposée développementale, indépendante de l'environnement socio-culturel d'une part, et d'une déficience avérée ou d'un trouble psychique d'autre part.

Les objectifs du plan d'action

Le plan global proposé doit permettre un meilleur repérage et dépistage ainsi qu'une prise en compte plus efficace des troubles spécifiques du langage, notamment dans le cadre de l'école. Il doit donner la possibilité, aux parents de ces enfants, d'accéder, dans des délais raisonnables, à un diagnostic précis assorti d'une prise en charge appropriée à chaque situation.

L'objet du présent texte est de préciser les modalités qui doivent présider à l'élaboration de ces différentes démarches. Il s'articule autour de trois objectifs prioritaires :

- *connaître et comprendre ces troubles ;*
- *assurer la continuité des parcours scolaires ;*
- *organiser les réponses.[...]*

Il s'agit évidemment de privilégier une scolarité au plus proche du milieu ordinaire, accompagnée à la mesure des besoins de l'enfant, sans exclure les prises en charge spécialisées si nécessaire, mais en évitant absolument d'engager les élèves dans des filières rigides tout au long du parcours scolaire.

Sauf exception, liée à des cas graves associant plusieurs déficiences, les élèves présentant des troubles spécifiques du langage n'ont pas vocation à effectuer l'ensemble de leur scolarité dans un établissement spécialisé.

Lorsque le diagnostic est établi, il est indispensable d'élaborer un projet individualisé de scolarisation, adapté à la nature et à la sévérité des troubles. *Ce projet doit faire l'objet d'un suivi, non seulement tout au cours de la scolarité primaire, mais également durant la scolarité secondaire car les difficultés persistantes dans la maîtrise de l'écrit constituent bien évidemment une entrave durable pour l'acquisition et l'évaluation des connaissances scolaires.*

La prise en charge satisfaisante de ces élèves en milieu scolaire, dès lors que les troubles présentés sont graves, ne peut s'effectuer sans qu'un partenariat soit établi avec les personnels spécialisés intervenant dans le domaine des soins et des rééducations. Cette prise en charge suppose en effet la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire.

Dans une majorité de cas, l'existence de troubles spécifiques du langage est compatible avec une scolarité dans une classe ordinaire, moyennant une information satisfaisante des enseignants. Cette information doit leur permettre de mieux appréhender l'impact de ces troubles sur les différentes situations d'apprentissage (séquences mobilisant des supports écrits, productions écrites de l'élève, apprentissage des langues vivantes étrangères, ...) et d'en tenir compte lors des évaluations. ***Il convient en effet que l'enseignant aide l'élève à conserver la confiance dans ses capacités et à concentrer ses efforts sur des objectifs adaptés. Il peut ainsi maintenir un niveau d'exigences raisonné, suscitant chez l'élève la motivation nécessaire pour compenser les difficultés qui sont les siennes.***

Ces aménagements pédagogiques doivent permettre au plus grand nombre d'élèves de suivre une scolarité ordinaire. Pour la majorité des enfants et des adolescents concernés :

- dans une classe ordinaire avec des stratégies pédagogiques diversifiées ; l'enseignant veille à ce que les situations d'apprentissage qu'il propose soient suffisamment variées pour permettre aux élèves d'exercer leur compréhension et de manifester les compétences qu'ils ont acquises, en dépit de leurs difficultés.

Ces projets individualisés établis en école primaire doivent trouver un prolongement, adapté à l'évolution des besoins particuliers de chaque élève, en collège et en lycée. En effet si l'existence de ces troubles n'interdit pas aux élèves de suivre une scolarité ordinaire, leur impact demeure sensible, pour nombre d'entre eux, tout au long de leur scolarité.

Tout au long de la scolarité, il est nécessaire de veiller aux conditions (temps, supports, etc.) et aux critères d'évaluation pour les élèves porteurs de troubles spécifiques du langage. Afin d'éviter que ne s'installe un vécu global d'échec chez ces élèves, on s'attachera à distinguer, dans leurs productions, les acquisitions réelles dans les différentes disciplines et l'impact des troubles sur la qualité de l'expression.

Les conditions de passation des examens sont actuellement en cours d'aménagement ; elles doivent garantir le respect de l'anonymat et la valeur des diplômes scolaires, professionnels ou universitaires.

Pour mener à bien ce plan d'action, il est nécessaire d'articuler plusieurs volets :

- mobiliser des ressources de manière cohérente sur un territoire, le département dans certains cas, la région dans d'autres ;
- former les personnels pour favoriser les coopérations ;
- encourager des études et des recherches.

Une information sur le repérage des signes d'alerte et les prises en charge spécialisées, ainsi qu'une formation aux réponses pédagogiques diversifiées nécessaires seront intégrées à la formation initiale des enseignants du 1er et du 2nd degrés (dans le cadre de la maîtrise des langages et quelle que soit la discipline).

Par ailleurs, des recommandations seront données aux recteurs quant à l'élaboration des plans académiques de formation continue, permettant un accroissement des offres de formation des enseignants du 1er et du 2nd degrés et pluricatégorielles (enseignement et santé) relatives à l'apprentissage du langage (maîtrise, difficultés, troubles, remédiations).

1.2 Loi n° 2005-380 du 23-04-2005 art. 27 Journal Officiel du 24 avril 2005

Article L321-4

Dans les écoles, des aménagements particuliers et des actions de soutien sont prévus au profit des élèves qui éprouvent des difficultés, notamment les élèves atteints de troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit, telle la dyslexie.

Lorsque ces difficultés sont graves et permanentes, les élèves reçoivent un enseignement adapté.

Des aménagements appropriés sont prévus au profit des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières, afin de leur permettre de développer pleinement leurs potentialités. La scolarité peut être accélérée en fonction du rythme d'apprentissage de l'élève.

Des actions particulières sont prévues pour l'accueil et la scolarisation des élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

Pour l'application des dispositions du présent article, des établissements scolaires peuvent se regrouper pour proposer des structures d'accueil adaptées.

Article L122-1-1

La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour

accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société. Ce socle comprend :

- la maîtrise de la langue française ;
- la maîtrise des principaux éléments de mathématiques ;
- une culture humaniste et scientifique permettant le libre exercice de la citoyenneté ;
- la pratique d'au moins une langue vivante étrangère ;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.

Ces connaissances et compétences sont précisées par décret pris après avis du Haut Conseil de l'éducation.

L'acquisition du socle commun par les élèves fait l'objet d'une évaluation, qui est prise en compte dans la poursuite de la scolarité.

Le Gouvernement présente tous les trois ans au Parlement un rapport sur la manière dont les programmes prennent en compte le socle commun et sur la maîtrise de celui-ci par les élèves au cours de leur scolarité obligatoire.

Parallèlement à l'acquisition du socle commun, d'autres enseignements sont dispensés au cours de la scolarité obligatoire.

1.3 Préparation de la rentrée scolaire 2005 dans les collèges et lycées (C. n°2005-067 du 15-4-2005)

Les élèves présentant un trouble spécifique du langage oral ou écrit :

Le bilan réalisé en 2004 des actions permettant de mieux repérer, dépister et prendre en charge les élèves présentant des troubles spécifiques du langage demeure contrasté. Une préférence constante doit être donnée à une scolarité en milieu ordinaire, complétée selon les cas par des aides spécialisées au sein de l'école et/ou par des actions de soins et de rééducation dispensées par des intervenants extérieurs. Le projet personnalisé, élaboré par l'équipe éducative pour chaque élève, en lien avec sa famille est garant de la cohérence des mesures retenues pour réduire autant que possible les perturbations du cursus scolaire. C'est dès le plus jeune âge lorsque l'enfant est scolarisé à l'école maternelle que les plus grands efforts doivent être faits pour dépister les différents troubles du langage oral ou écrit.

1.4 Préparation de la rentrée scolaire 2006 (C. n°2006-051 DU 27-3-2006)

L'effort entrepris en faveur des élèves présentant des **troubles spécifiques du langage** se poursuit en donnant la priorité aux actions conçues et menées au sein de la classe dans le cadre du projet d'école ou d'établissement.

2. TROUBLES DU LANGAGE ORAL ET ECRIT : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Au sein des troubles du langage, il faut distinguer ceux qui sont dits “ spécifiques ” (dysphasie, dyslexie...), de ceux qui ne le sont pas.

2.1 Trouble spécifique du langage oral

La dysphasie est un trouble spécifique de l'apprentissage du langage. Il s'agit d'un trouble sévère : à ne pas confondre avec un trouble d'articulation, ou un retard de parole, ou un retard de langage.

La dysphasie se définit par l'existence d'un **déficit durable** des performances verbales, significatif en regard des normes établies pour l'âge. Cette condition n'est pas liée à un déficit auditif, à une malformation des organes phonatoires, à une insuffisance intellectuelle, à une lésion cérébrale acquise au cours de l'enfance, à un trouble envahissant du développement, à une carence grave affective ou éducative

L'enfant dysphasique ne développe pas son langage de façon normale. Si un retard se comble (au moins partiellement), une dysphasie persiste car c'est un trouble structurel. Cela ne signifie pas que les difficultés langagières seront immuables : une évolution favorable est souvent la règle, mais le langage de l'enfant gardera généralement, à des degrés variables, la marque du trouble initial, occasionnant plus ou moins de gêne.

La dysphasie peut être plus ou moins sévère et se présenter sous des formes diverses :

- sur le versant expressif : paroles indistinctes (trouble phonologique), expressions télégraphiques ou par mots isolés, mauvaise structuration des phrases (trouble syntaxique), manque du mot (trouble mnésique), mauvaise utilisation du discours (trouble pragmatique : phrases plaquées par exemple).
- sur le versant réceptif : compréhension partielle du langage oral (mot isolé, phrase plus ou moins complexe...)

Il n'y a pas une dysphasie mais des dysphasies. On s'entend toutefois pour reconnaître trois profils de déficits :

- un premier caractérisé par une atteinte prédominante de l'expression (dysphasies expressives)
- un deuxième par une atteinte de la compréhension (dysphasies réceptives : beaucoup plus rares)
- le dernier correspondant à une atteinte mixte

En avançant le chiffre de 1 % jusqu'ici, on avait sous-estimé l'incidence de la dysphasie, ce 1 % ne rendant compte en fait que des dysphasies "graves".

2.2 Troubles spécifiques du langage écrit

La dyslexie est un trouble *spécifique et durable* de l'apprentissage de la lecture, chez un enfant normalement scolarisé et issu d'un milieu socioculturel normalement stimulant.

On entend par spécifique que ce trouble n'est pas secondaire à un trouble sensoriel, à une déficience intellectuelle ou à un trouble psychique grave,...

Il y a *différents types de dyslexie* (phonologique, lexicale, et mixte) que les orthophonistes sont à même de diagnostiquer. N'hésitez pas à prendre contact avec elles afin d'aider au mieux l'enfant dans votre classe.

Dyslexie et dysorthographe (5 à 8 % des enfants scolarisés)

Une dyslexie est toujours associée à une dysorthographe qui est une difficulté spécifique d'apprentissage de l'orthographe. Le plus souvent, après une rééducation appropriée, la lecture s'améliore nettement et la dysorthographe, plus difficile à rééduquer, passe alors au premier plan.

Dyscalculie : Elle se définit par un dysfonctionnement dans les domaines de l'organisation spatiale et/ou de la logique et/ou de la construction des nombres et/ou des opérations sur ces nombres et/ou de difficultés de structuration du raisonnement et/ou de l'utilisation des outils logiques mathématiques. Ceci sans déficit intellectuel.

Remarque : Les troubles spécifiques du langage peuvent être associés à des difficultés d'attention et/ou des troubles psychologiques secondaires.

3. SIGNES D'ALERTE (Troubles du langage écrit)

Difficultés à l'écrit dans toutes les matières

- Copie et plus tard prise de notes, mauvaise graphie, lenteur d'exécution

Difficultés de lecture et d'orthographe

- Persistance d'erreurs phonologiques et/ou visuelles en lecture et orthographe (confusions, inversions, omissions, ajouts de phonèmes, mots pour d'autres - exemple : tigre pour lion)
- Sauts de lignes en lecture
- Lecture et écrit phonétiques après le CE2
- En orthographe : fautes d'individualisation des mots, fréquentes fautes d'usage
- Difficultés à consolider un stock orthographique stable (mots invariables)
- Fréquentes erreurs d'application des règles grammaticales, catégories grammaticales confuses, nombreuses ratures
- Mauvaise compréhension de la lecture des leçons
- Difficultés pour transcrire ses idées en expression écrite
- Discordance entre les capacités de compréhension et d'expression orales de l'enfant et ce qu'il exprime à l'écrit à fixer l'attention

Difficultés à fixer l'attention

- Impossibilité à se concentrer dans la durée et s'il y a du bruit

Difficultés à se repérer dans le temps et l'espace

- Espace feuille, utilisation de tableaux
- Problèmes de latéralisation
- la chronologie
- Persistance des difficultés pour classer, organiser, ranger

Difficultés à mémoriser

- les mots nouveaux et le vocabulaire spécifique à chaque discipline
- les tables de multiplication
- les poésies, leçons...

Difficultés en mathématiques

- Troubles dans l'acquisition du nombre, difficultés dans la manipulation des grands nombres (lecture, écriture)
- Difficultés en géométrie (repérage dans l'espace)
- Difficultés dans la résolution de problèmes (énoncés à lire, organisation de la démarche...)

Grande fatigue pour des résultats qui ne sont pas à la hauteur des efforts fournis.

Résultats aux évaluations de 6ème :

- Score de réussite de l'ensemble des items de français < 50%
- " Outils de la langue " < 50% (ne sait pas reconnaître les différents types de phrases et les différents groupes nominaux; ne sait pas utiliser les accords, les déterminants et les pronoms, la ponctuation).
- " Production de textes " < 50% (difficulté de rédaction).
- Dans " compréhension " il faut étudier séparément les items concernant la compréhension d'un message oral qui peuvent être réussis alors que les autres items, qui font appel à la compréhension écrite vont être échoués.
- Évaluation en mathématiques : échec aux items nécessitant la lecture d'un énoncé écrit, les autres items pouvant être réussis.

C'est la présence concomitante de plusieurs de ces difficultés qui doit alerter.

Par ailleurs, ces élèves possèdent une bonne compréhension orale.

4. LE PROTOCOLE DE SIGNALEMENT

REPERAGE, DIAGNOSTIC ET SUIVI DES ELEVES

Les élèves ont été repérés et diagnostiqués en primaire

Les élèves n'ont pas été repérés en primaire

REPERAGE

1. Repérage par l'enseignant dans la classe : Observation de difficultés durables en lecture et écriture (cf page précédente)
 2. Échange avec l'équipe pédagogique au sujet de l'élève autour de ses difficultés.
 3. Le professeur principal prend connaissance du dossier scolaire (fiche liaison CM2/6 ...)
 4. Contact avec la famille et l'école précédente
- Si aucun bilan spécifique n'a jamais été pratiqué, proposer à la famille un examen psychologique par le Conseiller d'orientation psychologue, un bilan orthophonique et médical (médecin scolaire)

SUIVI

L'équipe éducative se réunit dans le cadre du suivi de scolarisation afin d'adapter ou de mettre en place des aménagements pédagogiques qui seront formalisés dans le cadre de projets individualisés :

⇒ Si le trouble n'est pas encore diagnostiqué, en cours de diagnostic ou si le trouble est léger, on propose un **Projet Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE)**

Le PPRE est un document utilisable pour tout élève rencontrant d'importantes difficultés dans sa scolarité et nécessitant des aménagements. C'est un outil de communication et de contractualisation au sein de l'institution entre l'élève, les parents et l'école. Il vise à donner une réponse adaptée aux difficultés que rencontre un élève.

⇒ Si le trouble est important, la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie) a déjà été saisie (à l'école primaire) ou peut être saisie (au collège) par la famille. La CDA attribue un taux d'incapacité > 50% et propose un **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)**.

5. LES ACTEURS ET LES PARTENAIRES : QUEL EST LE ROLE DE CHACUN ?

5.1 Le rôle de l'élève

L'élève doit être acteur de son devenir et de sa scolarité. Pour cela, il est important qu'il :

- ✓ s'investisse et ne se retranche pas derrière ses troubles du langage
- ✓ soit informé des mesures le concernant et son avis est pris en compte
- ✓ prenne conscience de ses possibilités et garde confiance
- ✓ parle de ses difficultés à un adulte, à ses camarades
- ✓ accepte les outils d'aide

5.2 Le rôle des parents

Les parents accompagnent l'enfant dans la gestion de son trouble :

- ✓ en informant les enseignants des capacités et des difficultés précises rencontrées par l'enfant au fur et à mesure de son évolution
- ✓ en participant activement aux rencontres - enseignants - rééducateurs - médecin scolaire
- ✓ en respectant les stratégies mises en place lors du projet de scolarisation et en proposant des aménagements éventuels

5.3. Le rôle de l'équipe de direction

L'équipe de direction :

- ✓ organise la sensibilisation de la communauté scolaire aux troubles du langage
- ✓ co-anime les réunions de projets de scolarisation
- ✓ est garante de la mise en œuvre des aménagements proposés

5.4. Le rôle de l'équipe médicale (voir fiche en annexe)

En équipe avec l'infirmière, le médecin scolaire :

- ✓ procède à un examen approfondi pour tout élève repéré en difficulté et signalé par l'enseignant, quel que soit le niveau de scolarité
- ✓ oriente vers les examens complémentaires indispensables à l'approche diagnostique : ORL, ophtalmologique, psychométrique, orthophonique, orthoptique, psychomotricité...
- ✓ initie et participe aux réunions de concertation destinées à préciser les troubles, à élaborer les aménagements scolaires, les prises en charge, à suivre la progression de l'enfant et au besoin à modifier le projet initial avec les enseignants, les parents et tous les professionnels concernés
- ✓ est l'interface entre l'institution scolaire et les autres partenaires "médicaux" (réceptionne par exemple la fiche "synthèse" du bilan orthophonique)

5.5. Le rôle de l'orthophoniste (voir fiches en annexe)

L'orthophoniste :

- ✓ dépiste, évalue, rééduque
 - les troubles de la communication verbale (langage oral/écrit en compréhension et/ou en expression)
 - les troubles de la communication non verbale
- ✓ informe les parents et les enseignants des étapes de la rééducation entreprise
- ✓ transmet à l'équipe médicale du collège une fiche "**synthèse**" du bilan orthophonique
- ✓ informe et voit avec les enseignants ce que l'élève ne peut absolument pas réussir (**fiche liaison**)
- ✓ aide à dégager les points forts
- ✓ oriente les enseignants vers des aménagements
- ✓ oriente en cas de troubles durables et complexes vers des examens complémentaires et pluridisciplinaires (centre hospitalier référent...)

5.6. Le rôle du Conseiller d'Orientation Psychologue

Le Conseiller d'Orientation Psychologue :

- ✓ peut déceler des difficultés de langage oral, des troubles d'inadaptation et entrevoir la différence entre les difficultés langagières et leurs origines psychiques ou cognitives et les pathologies du langage
- ✓ propose un examen psychologique
- ✓ a un travail d'aide à la construction du projet de scolarisation et de partenariat avec les familles, les médecins et les équipes éducatives

5.7. Le rôle de l'équipe enseignante

L'équipe enseignante :

- ✓ veille à ce que les autres élèves comprennent les besoins et les aménagements spécifiques de l'élève
- ✓ dégage les points forts de l'élève pour les utiliser dans les différentes stratégies
- ✓ provoque des situations où l'élève pourra répondre de façon correcte, se valorisant vis à vis des autres et de lui-même
- ✓ s'engage à mettre en place les aménagements prévus dans le projet de scolarisation

Au moins un enseignant de l'équipe (professeur principal ou tout autre enseignant volontaire):

- ✓ travaille avec l'orthophoniste de l'enfant afin d'adapter les exigences
- ✓ rassemble les fiches "aménagements pédagogiques" de ses collègues et participe au projet de scolarisation avec les parents et professionnels concernés

5.8. Le rôle de l'Auxiliaire de Vie Scolaire (témoignage en annexe)

L'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) :

- ✓ accompagne l'élève dans les apprentissages
- ✓ favorise l'autonomie
- ✓ aide à la mise en place des aménagements pédagogiques

6. COMMENT FACILITER LE TRAVAIL DE L'ÉLÈVE PORTEUR DE TROUBLES SEVERES DU LANGAGE ORAL OU ECRIT ?

6.1 Généralités

Pour tenter d'accéder aux connaissances requises à son niveau d'âge, l'élève dyslexique va, sans cesse, essayer d'établir des stratégies pour contourner ses difficultés. La rééducation orthophonique l'aidera mais il devra, lui aussi, au quotidien mener son propre combat.

Aider l'élève dyslexique, c'est accepter et reconnaître sa difficulté ou son handicap pour le délivrer de l'image d'élève "paresseux", "faisant preuve de mauvaise volonté", "ne comprenant rien", c'est le rassurer et valoriser ses efforts même si les progrès sont infimes (encourager, féliciter, dédramatiser les échecs).

N'oublions pas que la plupart des dyslexiques subissent leur trouble, sans le comprendre, et se rejettent, acceptant le jugement de "nul" porté par l'extérieur. Le dyslexique aura un profond sentiment de dévalorisation par rapport à ses pairs, avec souvent leurs moqueries, un sentiment de différence et d'anormalité, avec une angoisse majorée tant que le trouble n'a pas exactement été nommé ni reconnu, un sentiment de vulnérabilité aux fausses interprétations et jugements ou sanctions qui en découlent, un vécu fréquent de honte et/ou de culpabilité par rapport à la sphère familiale (fratrie, cousins etc...) et aux enseignants.

C'est pour cette raison qu'il est extrêmement important de mieux comprendre ces troubles du langage oral et écrit afin d'aider l'élève sur le long chemin de la reconstruction de sa confiance en lui et en ses capacités.

Aider l'élève dyslexique, c'est sensibiliser les autres élèves aux mesures spécifiques.

L'enseignant et les élèves ont tous une haute idée de la justice et de l'égalité face au travail, et il est difficilement admis que quelqu'un ait un "régime de faveur" ou de "défaveur" face à la tâche à accomplir. C'est pourquoi la première étape dans l'aide au dyslexique est dans l'acceptation de la différence par l'enseignant, évidemment, mais aussi par l'ensemble des élèves. On peut parler de "différence dans la manière d'apprendre", de "chemin différent dans sa tête pour lire ou écrire". Une fois cette étape franchie, on peut expliquer que certains élèves de la classe auront droit à des aides particulières parce que la lecture et l'écriture sont plus difficiles pour eux.

Aider l'élève dyslexique, c'est tout simplement poser sur lui un regard positif.

6.2. Propositions d'aménagements pédagogiques

Les différentes **fiches proposées** dans les pages suivantes comportent des **conseils pour l'adaptation pédagogique**. Les listes d'aménagements, par discipline, ne sont pas exhaustives ; elles ont pour objectif d'aider l'élève à mieux vivre sa scolarité et pouvoir ainsi acquérir les mêmes compétences que les autres. Ce sont des outils pouvant être adaptés en fonction de chaque situation. Il vaut mieux prévoir dans un premier temps des aménagements simples à mettre en place qui peuvent s'appliquer à tous les enfants en difficulté (notamment de lecture ou d'écriture), que ces difficultés soient ou non diagnostiquées. Les conseils donnés vont de la précaution pédagogique à l'aménagement plus spécifique.

Aider l'élève dyslexique, c'est accepter d'adapter sa pratique pédagogique et penser à l'évaluer autrement

7. BIBLIOGRAPHIE

TEXTES OFFICIELS

- ✓ **Mise en œuvre d'un plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral ou écrit** (Circulaire n° 2002-024 du 31 janvier 2002)
- ✓ **Organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire ou supérieur pour les candidats en situation de handicap** (Circulaire n° 2003-100 du 25 juin 2003)

POUR AIDER LES ELEVES A COMPRENDRE LE TROUBLE

- ✓ **BD - Dyslexie, où est la différence ?** IPEJ - Commander en ligne chez CORIDYS
- ✓ **Le tiroir coincé** ou comment expliquer la dyslexie aux enfants - AM Montarnal - P.Milon - Bulletin Hors Série N°6 - Apeda France - (01-34-61-96-43)

POUR EN SAVOIR PLUS

- ✓ **Les troubles du langage oral et écrit**, les comprendre, les prévenir et les dépister, accompagner l'élève - Docteur Christine Egaud - CNDP
- ✓ **Les troubles d'acquisition du langage : la dyslexie.** Réponses aux professionnels de la santé - Paul Messerschmitt - Flohic
- ✓ **Les dyslexies.** Décrire, évaluer, expliquer, traiter. Mai 1998 - A. Van Hout et F. Estienne - Ed. Masson
- ✓ **Dyslexie, le cerveau singulier.** Michel Habib - Ed. Solal, 111 rue Ste Cécile - 13 005 Marseille Cédex
- ✓ **Les malheurs d'un enfant dyslexique** par Gisèle Plantier - éditions Albin Michel
- ✓ **Ils ne savent pas lire ... et s'ils étaient dyslexiques.** Réponses aux parents P. Messerschmitt - Flohic
- ✓ **Lecture et dyslexies de l'enfant.** Séverine Casalis - Éditions Septentrion
- ✓ **Prise en charge du dyslexique** brochure présentée par APEDYS Nord-Pas de Calais 48, rue Faidherbe, 59260 LEZENNES

VIDEOS

- ✓ **De la fonquiture sur le podoggan ou Comment débusquer la dyslexie ?** Pierre François - Arcis Diffusion 76, rue de Paris 78470 St REMY les CHEVREUSE
- ✓ **Des caramels pour Arthur**, dépistage des dyslexis - Arcis Diffusion
- ✓ **Le langage écrit : Eléments pour l'évaluation des troubles de la lecture** - vidéo cassette avec livret, par Monique Touzin, Emmanuelle Lederlé et Jean-Marc Kremer, orthophonistes. Orthoédition 76, rue Jean-Jaurès 62330 Isbergues. Tél. 03 21 61 94 94
- ✓ **Accompagner la dyslexie** : réf : 270V1337 VHS Secam 27mn Formation-École. A commander auprès du CDDP de l'Eure, 3 bis, rue de Verdun 27000 Évreux.

SITES

- ✓ **APEDYS - France** : <http://www.apedys.com>
- ✓ **Laboratoire Cognisciences de Grenoble** : <http://www.grenoble.iufm.fr/recherch/cognisciences>
- ✓ **Un site intéressant et riche de conseils** : <http://alain.lennuyeux.free.fr/dyslexie/index.htm>
- ✓ **Coridys** : www.coridys.asso.fr
- ✓ **ASH AIN** : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/ain/aisbourg/accueil.html>

ASSOCIATIONS

- ✓ **APEDYS-AIN** : Maison des Sociétés, rue Colbert, 01500 Ambérieu en Bugey
- ✓ **AVENIR DYSPHASIE** : M. Odouard, 2 impasse du Pré Moulin, 01250 TOSSIAT

8. LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DE CETTE BROCHRE

Madame BIEZ, Conseillère pédagogique AIS

Madame PERRET, Principal adjoint, collège d'Ambérieu en Bugey

Madame VENET, Enseignant référent chargé du suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap

Madame ROUGE, Auxiliaire de Vie Scolaire, collège d'Ambérieu en Bugey

Madame ESCOFFIER, Médecin scolaire

Madame DU BOUETIEZ, Orthophoniste

Nous remercions également pour leur participation :

Monsieur CHOSSAT, association APEDYS

Monsieur VIGNEAU, fédération PEEP

Madame COMBIER NAVORET, enseignante spécialisée

Les équipes éducatives des collèges d'Ambérieu en Bugey, de Bellegarde, de Meximieux, de Pont de Veyle, de Reyrieux, de Saint Denis lès Bourg

9. ANNEXES

Propositions
d'aménagements
pédagogiques généraux et
par matière

- ⇒
- ⇒ Fiche médicale récapitulative
- ⇒
- ⇒ Fiche synthèse du bilan orthophonique
- ⇒
- ⇒ Fiche de liaison entre l'orthophoniste et l'établissement
- ⇒
- ⇒ Témoignage d'une Auxiliaire de Vie Scolaire

- ⇒ Projets de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

Nom : Prénom : Classe : Année scolaire :

DANS TOUTES LES MATIERES : aménagements possibles, aides à prévoir

Aider l'élève à s'organiser, se repérer, comprendre

- Donner des repères spatio-temporels solides (emploi du temps, planning, plan de la leçon, pictogrammes/couleurs par matière ...)
- Utiliser des moyens de mémorisation (écrit aéré, surlignage, disposition spatiale, choix de police, moyens mnémotechniques...)
- Donner des supports adaptés et variés pour aider à l'apprentissage des leçons et présenter l'information en variant les entrées (visuelle, auditive, kinesthésique...) (cassette audio, photocopie, résumé, aide mémoire, mise en place d'un code couleur pour le plan...)
- Privilégier les consignes simples et orales
- Partager, fractionner les tâches à réaliser
- Donner des fiches d'objectifs
- Aider au rangement et à l'organisation (vérifier le cahier de textes, le cartable...)
- Favoriser le tutorat entre pairs, avec un adulte
- Prendre le temps de remobiliser les connaissances (retrouver dans la mémoire en redonnant les repères)
- Placer l'élève plutôt devant (pour limiter les sources de perturbation)
- Matérialiser le temps qui passe (sablier, pendule avec nombres)

Faciliter l'accès à la lecture

- Proposer un support écrit dactylographié en police lisible, peu chargé (Times New Roman / 14 / interligne 1,5 ou 2)
- Toujours lire le texte aux élèves dyslexiques avant de l'aborder avec la classe
- Oraliser les consignes écrites, lire à haute voix les énoncés (faire reformuler)
- Éviter de faire lire l'élève à haute voix devant la classe
- Ne pas donner de texte trop long à lire
- Le laisser lire avec le doigt qui suit
- L'aider à accéder à une représentation mentale de ce qu'il lit
- Vérifier à l'oral sa compréhension
- L'aider à se repérer dans un texte (souligner, surligner, paragraphes, connecteurs...)
- Utiliser le tableau en classe (triptyque) dans un sens logique (de gauche à droite)

DANS TOUTES LES MATIERES : aménagements possibles, aides à prévoir (suite)

Prendre en compte les difficultés de copie

- Écrire au tableau l'essentiel, lisiblement, de façon aérée, colorée
- Éviter au maximum de le faire copier, privilégier les photocopies
- Préférer la copie avec le texte à côté et non au tableau
- Si un texte est trop long à copier, n'en demander que quelques lignes (privilégier alors l'orthographe)
- Insister sur le geste graphique
- Instaurer une méthodologie de la copie
- Demander une présentation soignée
- Fractionner le texte à copier (accentuer les repères visuels)
- Vérifier la copie
- Donner une correction écrite afin que l'élève comprenne ce qu'on attend de lui

Guider la production écrite

- Accorder un tiers temps supplémentaire ou réduire en quantité en restant exigeant sur la qualité
- Admettre une production écrite tapée à l'ordinateur (logiciel de reconnaissance vocale, dictée à un tiers)
- Tolérance orthographique
- Rendre une copie corrigée, lisible, constructive

Merci de surligner les aménagements que vous comptez mettre en place.

Signature du professeur

Nom : Prénom : Classe : Année scolaire :

FRANÇAIS : aménagements possibles, aides à prévoir

- Ne sanctionner l'orthographe qu'en dictée ou en exercices d'orthographe
- Penser à la dictée écourtée, dictée à trous, dictée à objectifs
- Comptabiliser le nombre de mots justes...
- Utiliser un répertoire de mots (par nature grammaticale par exemple)
- Ne pas souligner les fautes d'orthographe, les corriger
- Laisser le temps de relecture sur des points différents avec des outils d'aide
- Auto-correction à proscrire sauf avec accompagnement et outils d'aide
- Créer des outils pour aider à la représentation des notions (tableau, schéma, fiches mémoire...)
- Utiliser un répertoire personnel (mots appris/mots sus, leçons schématisées, écrits synthétiques)
- Admettre la production d'écrit sous la dictée d'un tiers
- Faire construire un plan
- Produire des textes personnels en privilégiant le fond
- Préférer le crayon à papier et la gomme au stylo bille (en production d'écrit)
- Utiliser le magnétophone pour corriger la syntaxe
- Repérer les indicateurs de temps, les connecteurs
- Privilégier la grille de relecture
- S'assurer de la compréhension du vocabulaire spécifique
- Éviter les explications par le vide par suppression d'élément de phrase
- Partir du concret (exemples) avant de passer à l'abstrait
- Favoriser les formes affirmatives
- Vérifier à l'oral que les règles sont sues et bien comprises
- Rechercher avec lui l'origine de ses erreurs
- Pour la lecture suivie, envisager l'enregistrement du livre, une grille de travail, une lecture accompagnée...
- Préférer les exercices à trous, la photocopie
- Favoriser l'accès à l'informatique (correcteur orthographique)

Évaluations

- Hormis en dictée, la notation ne doit pas tenir compte de l'orthographe
- Lecture des consignes à haute voix ainsi que des documents proposés
- Évaluation sous forme de QCM, de vrai/faux, de textes à trous, de schémas... ; cocher, relier, dessiner, remettre dans l'ordre
- Noter positivement, avec des objectifs précis, aménagement du barème
- Noter les réussites de l'élève
- Double notation par rapport au niveau attendu
- Privilégier les évaluations à l'oral
- 1/3 Temps : Laisser plus de temps ou diminuer le devoir
- Formuler les appréciations d'une manière positive

Merci de surligner les aménagements que vous comptez mettre en place.

Signature du professeur

Nom : Prénom : Classe : Année scolaire :

MATHEMATIQUES : aménagements possibles, aides à prévoir

Résolution de problèmes

- Lire à haute voix les énoncés de problème, les consignes, vérifier la compréhension (du vocabulaire, des consignes, de la situation mathématique)
- Lui apprendre à faire des dessins, des schémas pour résoudre les problèmes. et l'aider à trouver des supports mentaux
- Accepter qu'il fasse ses problèmes avec les tables en sa possession
- Proposer une progression en stratégie de résolution de problèmes (problèmes avec un guide de réponses)
- Tenir compte du raisonnement et pas seulement du résultat
- Ne pas exiger de phrases construites explicatives si les signes mathématiques sont sus et bien utilisés
- L'obliger à mettre toutes les formules qui permettent de résoudre le problème (exercice de rigueur nécessaire)

Calcul

- Accepter qu'il se serve de ses doigts
- Accepter qu'il utilise une feuille de brouillon pour éviter le calcul mental
- Distinguer erreur de calcul et erreur d'écriture

Mesures

- Autoriser le recours aux tableaux pour passer d'une unité à l'autre (utilisation des couleurs)
- Ne pas sanctionner les chiffres ou signes à l'envers.

Géométrie

- Aider dans le repérage des carreaux (haut-bas, gauche-droite).
- Aider à trouver ses points de repères (un seul à la fois).
- Revenir à la manipulation (pliages, objets 3D,...)

Opérations

- Comprendre comment il effectue ses opérations pour lui expliquer ses erreurs.
- Tables de multiplication :
 - Autoriser l'apprentissage en chantant,
 - Lui laisser suivre le déroulement sur ses doigts
 - Lui laisser les tables à disposition si la mémorisation est impossible

Évaluation

- La notation ne doit pas tenir compte de l'orthographe
- Lecture des consignes à haute voix ainsi que des documents proposés (vérifier la compréhension)
- Évaluation sous forme de QCM, de vrai/faux, de textes à trous, de schémas... ; cocher, relier, dessiner, remettre dans l'ordre
- Noter positivement, avec des objectifs précis, aménagement du barème
- Privilégier les évaluations à l'oral
- 1/3 Temps : Laisser plus de temps ou diminuer le devoir
- Formuler les appréciations d'une manière positive

Merci de surligner les aménagements que vous comptez mettre en place.

Signature du professeur

Nom : Prénom : Classe : Année scolaire :

LANGUES VIVANTES : aménagements possibles, aides à prévoir

- Travailler beaucoup (énormément) sur
 - la prononciation des sons même exagérément
 - la distinction des sons
- Prononcer distinctement et pas trop vite
- Vérifier fréquemment que la prononciation est correcte
- Privilégier l'oral, utiliser un enseignement multi sensoriel (faire à la fois écouter, lire et écrire)
- Penser à faire épeler les mots nouveaux pour aider à la fixation en mémoire
- L'aider à repérer les homophones non homographes (sea/see ; their/there/they're)
- Grouper les mots par similitude orthographique, phonologique (faire des listes)
- Utilisation du dictaphone (permet de réécouter le cours en ayant la trace écrite sous les yeux : auditif/visuel)
- La grammaire, les tournures de phrases, les expressions anglaises doivent être obligatoirement expliquées et traduites en langue maternelle
- Associer des images au lexique (imagier)
- Tolérance orthographique
- Traduction mot à mot du texte, mémorisation dans la langue maternelle et en anglais (l'une et l'autre se complètent petit à petit)
- Écrire clairement au tableau en gros caractère

Évaluation

- La notation ne doit pas tenir compte de l'orthographe
- Lecture des consignes à haute voix ainsi que des documents proposés
- Évaluation sous forme de QCM, de vrai/faux, de textes à trous, de schémas ; cocher, relier, dessiner, remettre dans l'ordre
- Noter positivement, avec des objectifs précis, aménagement du barème
- Privilégier les évaluations à l'oral, la participation
- 1/3 Temps : Laisser plus de temps ou diminuer le devoir
- Formuler les appréciations d'une manière positive

Lire le témoignage très intéressant d'Ingrid PAULSEN, Professeur d'Anglais sur le site <http://alain.lennuyeux.free.fr>

Merci de surligner les aménagements que vous comptez mettre en place.

Signature du professeur

Equipe médicale

Médecin : Nom : Prénom : Classe : Année scolaire :
Infirmier(ère) :
(noms et coordonnées)

HISTOIRE, GEOGRAPHIE, SVT, SCIENCES PHYSIQUES : aménagements possibles, aides à prévoir

- Utiliser un seul cahier pour l'histoire-géographie
- Faire des fiches de vocabulaire
- Utiliser la représentation visuelle (frise chronologique)
- Tableau toujours utilisé de la même façon (ex : projection du cours au centre, exemples et schémas à droite, mots spécifiques à gauche)
- Fournir des cartes, des schémas vierges favorisant l'apprentissage à l'autonomie
- Lecture des schémas, des cartes peuvent engendrer des difficultés
- Penser à donner des repères
- Éviter la mise en page surchargée de documents et photos
- Éviter la disposition en colonnes, préférer une disposition linéaire (les questions se rapportant à un paragraphe doivent suivre ce paragraphe)
- Trace écrite de quelques lignes avec utilisation d'un code couleurs
- Apprendre à utiliser des moyens mnémotechniques, des anecdotes servant de repères
- Mettre en marge de façon claire le rappel des pages de référence du livre et les mots spécialisés
- Schématiser le plan de la leçon (en SVT) : Quelles observations ? Quelles conclusions ?
- Schématiser le plan de la leçon (en histoire) : Situation de départ Quels évènements ? Quelles conséquences ?

Évaluation

- La notation ne doit pas tenir compte de l'orthographe
- Lecture des consignes à haute voix ainsi que des documents proposés
- Évaluation sous forme de QCM, de vrai/faux, de textes à trous, de schémas ; cocher, relier, dessiner, remettre dans l'ordre
- Noter positivement, avec des objectifs précis, aménagement du barème
- Correction peut se faire en projetant des transparents et en questionnant les élèves à l'oral (réponse rédigée simplement en 1 ou 2 phrases)
- Privilégier les évaluations à l'oral
- 1/3 Temps : Laisser plus de temps ou diminuer le devoir
- Formuler les appréciations d'une manière positive

Merci de surligner les aménagements que vous comptez mettre en place.

Signature du professeur

Orthophoniste :

(nom et coordonnées)

Date :

Fiche « synthèse » du bilan orthophonique

(à transmettre à l'équipe médicale du collège)

Nom :

Prénom :

Classe :

Année scolaire :

Bilan effectué le : par à la demande de

Bilan orthophonique antérieur : oui / non

Diagnostic de l'époque et prise en charge :

Autres suivis :

Diagnostic du bilan orthophonique réalisé ce jour :

Un PPRE ou autre projet doit-il être mis en place ? : oui / non

Quels types d'aménagements doivent être mis en place ?

- donner plus de temps pour les évaluations (ou diminuer la tâche)
- oraliser les consignes des évaluations et les répéter
- ne pas faire lire à voix haute devant la classe sauf si l'élève le demande
- aérer les documents
- vérifier la compréhension des consignes. Reformuler si besoin
- donner le texte si possible dactylographié ou la photocopie : des cours un peu longs
- des consignes des devoirs
- de tous les cours
- ne pas faire copier les mots mal orthographiés
- ne pas enlever de points pour des erreurs d'orthographe dans les évaluations. Accepter les ratures.
- mettre en relief les mots-clefs
- morceler et répéter les consignes
- placer l'élève devant, au milieu de la classe
- obtenir le silence de la classe pendant l'explication de données difficiles
- lui demander peu à la fois
- éviter la copie au tableau
- l'aider à s'organiser
- évaluer l'enfant à l'oral si possible
- laisser les tables de multiplication ou la calculatrice, privilégier le résultat
- exercices ou dictées à trous
- lui permettre de lire à mi-voix

N'hésitez pas :

- à encourager cet enfant et éviter les commentaires décourageants
- à mettre des notes sur 100 pour les ramener sur 20 ou de mettre en place un coefficient de bonification
- à noter plus le fond que la forme
- à noter la correction et faire une moyenne

Orthophoniste :

Date :

(nom et coordonnées)

Fiche de liaison entre l'orthophoniste et l'établissement

(En vue du suivi du PPRE, du PPS et / ou du conseil de classe)

Nom :

Prénom :

Classe :

Année scolaire :

Prise en charge orthophonique depuis :

Progrès de l'enfant :

Investissement de l'enfant :

Ce qu'il reste à faire :

De quelles difficultés l'enfant se plaint-il par rapport à l'école ?

Quels progrès a-t-il constaté ? A-t-il l'impression que les aménagements mis en place l'aident ?

Autres commentaires :

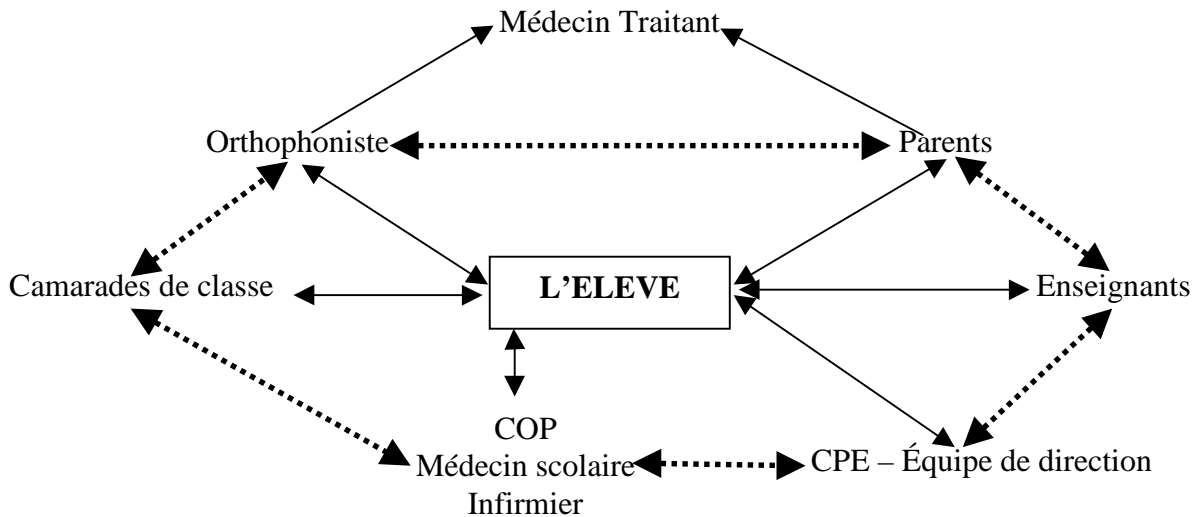
Rôle de l'auxiliaire de vie scolaire

(Témoignage apporté par Madame ROUGE, AVS au Collège Saint-Exupéry d'Ambérieu en Bugey)

A. Différents objectifs

- Redonner confiance à l'élève.
- L'aider à s'approprier des méthodes pour compenser ses difficultés.
- Le conduire vers l'autonomie.

B. Place de l'auxiliaire de Vie scolaire



◄...► Le rôle de l'AVS est de favoriser le lien entre toutes ces personnes et d'aider à la mise en cohérence des actions de chacun lors du Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) ou du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et tout au long de l'année. Il faut créer un climat de confiance (et non d'ingérence).

- Liens avec l'orthophoniste (bilan environ tous les 2 mois pendant la scolarité)
- Liens avec les enseignants
 - Lors du PPRE ou du PPS
 - Présence au Conseil de classe
 - Réunion en début d'année animée par les orthophonistes
 - Réunion des professeurs principaux pour représenter le travail en soutien
 - Rencontres individuelles pour parler d'un élève (sur rendez-vous, de manière informelle)
 - Invitation des enseignants en salle "dyslexie"
- Liens avec les parents
 - Lors du PPRE ou du PPS
 - Par téléphone
 - Par le carnet de liaison "dyslexie"
 - Rencontre avec les parents organisée par le collège au 1^{er} trimestre, en prévoir une après Pâques pour faire un bilan
- Liens avec les élèves
 - Lors du PPRE ou du PPS
 - En soutien au quotidien
 - En rencontres informelles

Tout cela est consigné dans un carnet de soutien

D'où l'importance de la participation de tous :

- Une direction d'établissement engagée
- Un service médical engagé
- Des enseignants volontaires
- Une orthophoniste référente
- Un travail en collaboration avec la COP

C. Modalités d'intervention auprès des élèves

- Choix volontaire d'intervention en dehors des heures de cours dans une salle à part pour :
 - Une meilleure acceptation par les enseignants
 - Que l'élève investisse le collège d'une autre manière
 - Une réelle efficacité de travail avec l'élève en vue d'une autonomie
- Aide à l'appropriation de méthodes pour les conduire vers l'autonomie :
 - Reprise des cours et présentation avec un plan et des mots clé en relief
 - Test de méthodes d'apprentissage :
 - lire 3 fois, répéter, écrire
 - apprendre, restituer ce dont ils se souviennent, compléter d'une autre couleur ce qu'ils n'ont pas mémorisés
 - élaborer des textes à trous
 - utiliser l'ardoise
 - méthode du cache
 -
 - Enregistrement de cassettes de cours
 - Travail sur l'organisation nécessaire
 - Temps de relaxation indispensable

LES DIFFERENTS PROJETS INDIVIDUALISES DE SCOLARISATION

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que la loi du 23 avril 2005 d'orientation pour l'avenir de l'école, nous engagent à organiser les aménagements pédagogiques nécessaires pour tous les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.

Outre la différenciation pédagogique, qui relève de la responsabilité de chaque enseignant dans sa classe, il est dans certains cas indispensable de concevoir un dispositif d'accompagnement de certains élèves, avec l'aide de divers partenaires de la communauté éducative.

La première étape à conduire lorsqu'une difficulté significative est repérée au cours du processus d'apprentissage est de réunir une équipe éducative afin d'élaborer un **Programme Personnalisé de Réussite Éducative** (PPRE) - document départemental téléchargeable sur le site de l'inspection académique : action spécifique, intensive et de courte durée ; il s'agit d'une aide pédagogique, dont l'enseignant de la classe est le premier acteur, ciblant des connaissances et des compétences précises.

Il concerne tous les élèves dont les besoins éducatifs particuliers nécessitent une mise en cohérence d'actions de divers partenaires. Il permet de mettre en évidence les difficultés et les potentialités de l'élève, et d'envisager les objectifs, aménagements et aides proposés.

Le **Projet d'Accueil Individualisé** (PAI) - document départemental téléchargeable sur le site de l'inspection académique :

Il concerne les élèves atteints de troubles de la santé chroniques et/ou évolutifs, compatibles avec une scolarité ordinaire mais nécessitant des mesures particulières. Il est élaboré sous la responsabilité du médecin de santé scolaire.

Le **Projet Personnalisé de Scolarisation** (PPS) - document élaboré par la l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et validé par la Commission des Droits et de l'Autonomie :

Il concerne les élèves présentant un handicap : “ toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ” (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances).

Ces élèves ont fait l'objet d'un aménagement de leur parcours de scolarisation, validé par la Commission des Droits et de l'Autonomie.

Des enseignants référents sont chargés de la mise en œuvre et du suivi du PPS pour tous les élèves scolarisés dans leur secteur d'intervention. Ils peuvent, en cas de besoin et en accord avec la famille, solliciter la CDA pour demander une révision de la situation ou alerter sur les difficultés de mise en œuvre.